

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2010 À 18 HEURES 30



N° 1 - 19 / 2010 : ZA ALBIPOLE : ACQUISITION ET ÉCHANGE FONCIER AVEC MONSIEUR ROULENQ

L'An Deux Mille Dix, le 2 Février 2010

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le Mardi 2 Février à 18 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : Madame Sarah LAURENS

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Olivier BRAULT, Monique HUBERT, Geneviève PARMENTIER, Louis BARRET, Michel FOURNIALS, Michel FRANQUES, Pierre DOAT, Paul JUAREZ, Sarah LAURENS, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Anne-Marie ROSÉ, Bruno LADOUCETTE, Thierry DUFOUR, Philippe HEIM, Michel TRÉBOSC, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Viviane COMBES, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Daniel GAUDEFROY, Pierre COSTES, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Jean ESQUERRE, Patrice MANGIONE, Eliane CARLES.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Marie-France DE TRUCHIS, Jean-Marie COUDERC, Pascal LAMESLE, Robert PAGGI, Alain LONG, Thierry MALLÉ, Emmanuelle VIEILLEDENT.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Patrick GARNIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Stephen JACKSON, Laurence PUJOL, Dominique BILLET, Félix TORRÈS, Gérard POUJADE, Michel DELPOUX.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Naïma MARENGO, Laure SUDRE, Christelle GUILLAUMOT, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBARÈDE, Françoise LESCURE, Gérard FABRE, Christian MALGOUYRES, Marie-Claude DURAND, Alain GRIMAL, Michel ANDRAL, Francine ALARY, Noël RAMON, Claude COSTES, Jean-Marc WISNIEWSKI, Benoît DELERIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, David KOWALCZYK, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP, Jean MAURIÈS.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 46

Votants (titulaires, suppléants votants) : 39

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 2 FÉVRIER 2010

N° 1 – 19 / 2010 : ZA ALBIPOLE : ACQUISITION ET ECHANGE FONCIER AVEC MONSIEUR ROULENQ

Pilote : Développement Économique

Autres services concernés : Direction Générale des Services
Finances et Budget

Monsieur Robert GAUTHIER, rapporteur,

Dans le cadre de l'aménagement du secteur Jean Thomas & Vedel, de la ZA Albipôle des réseaux ont été réalisés pour les eaux pluviales et usées, l'enfouissement des lignes électriques et téléphone conformément aux engagements pris par la collectivité lors de l'enquête publique pour la création du Plan d'Aménagement d'ensemble (PAE). Cela est conforme à ce qui avait été fait pour les habitations existantes lors de la réalisation de la ZAC.

Monsieur Roulenq, suite à notre demande a accepté de rétrocéder à titre gracieux la parcelle AK N° 7 assiette de cette voie où passe les réseaux.

En outre il a souhaité avoir des limites plus rectilignes sur sa propriété. Des négociations ont eu lieu et un accord a pu intervenir en présence du Maire de Terssac pour un échange de terrain au m² près Parcelle AK 175 lui appartenant en échange de la parcelle AK 179 de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois. Cela a eu pour avantage de pouvoir avoir un lot sur le PAE plus adapté aux souhaits des chefs d'entreprises. Cf plan ci annexé

Aussi, je vous propose :

- D'autoriser Monsieur le Président à acquérir à l'Euro symbolique la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Terssac section AK N° 7 pour une surface de 374 m².
- D'autoriser Monsieur le Président à procéder à l'échange des parcelles AK 179 contre AK 175 pour une surface de 228 m² chacune.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'estimation du services des domaines en date du 18 Février 2009,

VU le plan ci annexé,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

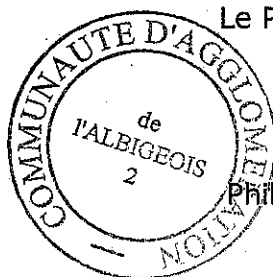
✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à acquérir à l'€uro symbolique la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Terssac section AK N° 7 pour une surface de 374 m².

✚ **AUTORISE** Monsieur Le Président à procéder à l'échange des parcelles AK 179 contre AK 175 pour une surface de 228 m² chacune.

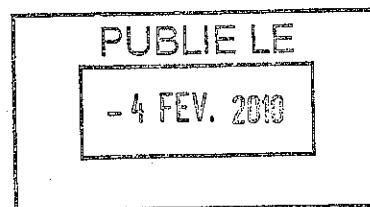
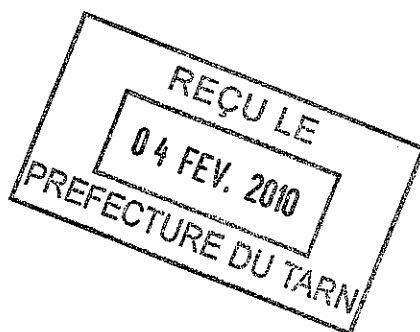
✚ **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération et à signer tous les actes y afférents.

Pour extrait conforme,
Fait le 2 Février 2010

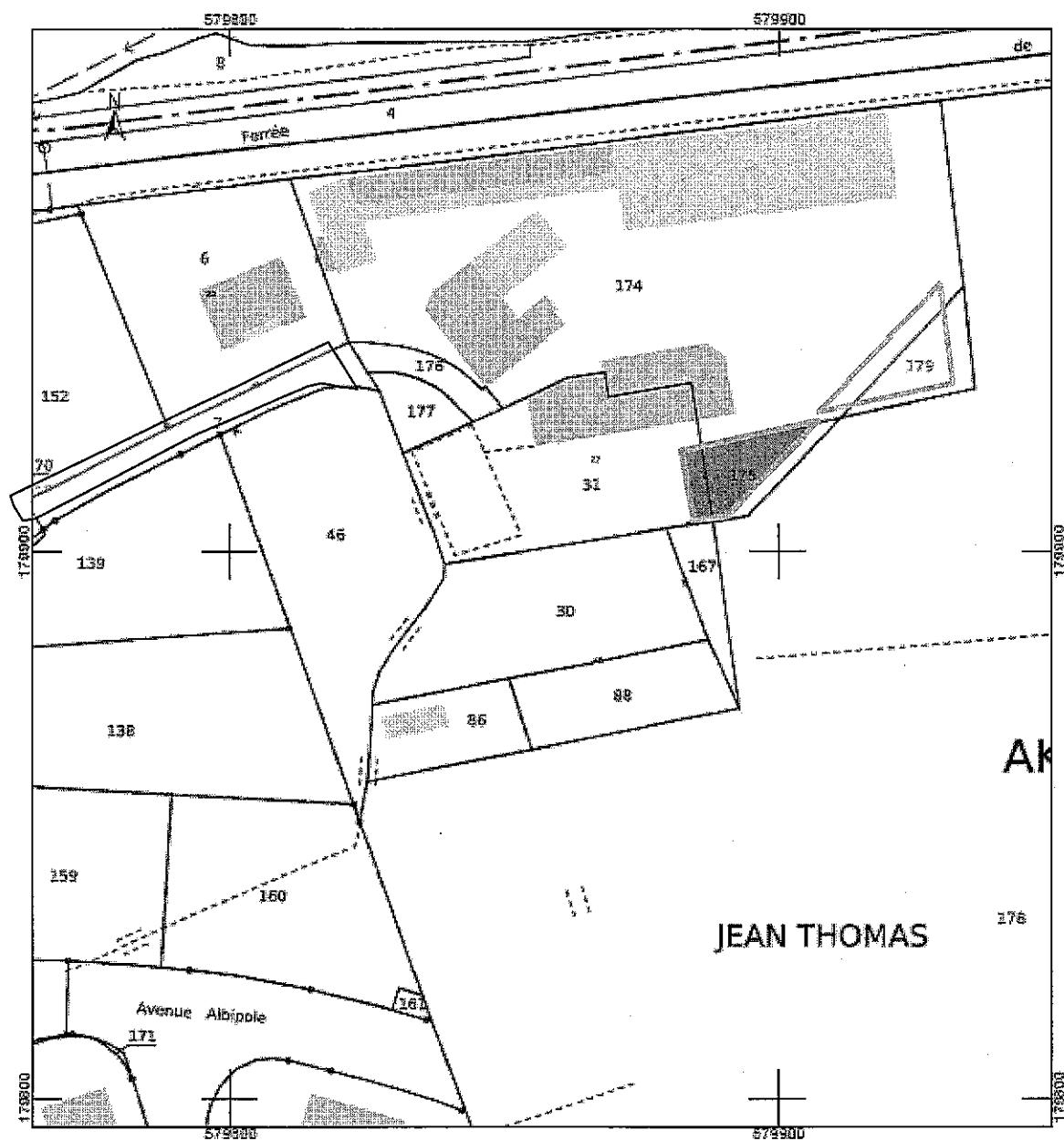
Le Président,



Philippe BONNECARRÈRE



ÉCHANGE FONCIER ROULENQ/COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS





DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

TRESORERIE GENERALE DU TARN



**18, AV CHARLES DE GAULLE
81013 ALBI CEDEX 9**

7300 A

AVIS DU DOMAINE

(AVIS OFFICIEUX)

(Valeur Vénale)

**(Code du Domaine de l'Etat, art R4 ou décret n° 86-455 du 14 mars 1986)
Loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001**

N° 2009-297V0037

Enquêteur : M Dominique PREVOST

**ACQUISITION
AMIABLE**

1. Service consultant : Communauté d'agglomérations de l'Albigeois

2. Date de la consultation : 26/01/2009

3. Opération soumise au contrôle (objet et but) : Agrandissement du domaine public.

4. Propriétaire présumé : M. ROULENQ Michel.

5. Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :

Parcelle située à Terssac, lieudit « Jean Thomas » et cadastrée section AK n° 7.

Superficie de la parcelle : 374 m².

Il s'agit d'un terrain nu de configuration allongée servant de voie de desserte locale.

**5 a. Urbanisme - Situation au plan d'aménagement - Zone de plan - C.O.S. -
Servitudes - Etat du sous-sol - Eléments particuliers de plus-value et de moins-
value - Voies et réseaux divers :**

Zone UZ du PLU de Terssac.

**MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE**

6. *Origine de propriété* : ancienne (plus de 5 ans)

7. *Situation locative* : Evaluationn libre.

9. *Détermination de la valeur vénale actuelle :*

Compte tenu des termes de comparaison en possession du service, la valeur vénale paraît pouvoir être fixée à deux mille quatre vingt six euros (2 086 €) avec une variation de 10 %.

10. *Réalisation d'accords amiables* : Cession à 1 euro symbolique.

11. *Observations particulières :*

Il n'est pas tenu compte de l'éventuelle présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Les actes destinés à constater les acquisitions poursuivies par les services de l'Etat sont passés par le Service des Domaines (art. R 18 du Code du Domaine de l'Etat).

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

En outre, il vous appartient d'en informer le(s) propriétaire(s) concerné(s).

A ALBI, le 18/02/2009
P/Le Trésorier-payeur général
L'inspecteur

Dominique PREVOST